



Guide du Donateur

Pour faire avancer la recherche,

RIEN QUE POUR VOIR



Faites un don

- Dès 5 €, je suis « Donateur » et je soutiens la recherche
- Dès 30 €, j'adhère pour 1 an à l'association France Choroideremie
- Au delà de 30€, j'adhère pour 1 an et je deviens Donateur
- A partir de 250 €, je deviens « Membre à Vie » de notre association



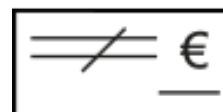
Carte Bancaire (sécurisé)



Virement bancaire



Paypal



Chèque

Particuliers, Entreprises Le don est déductible de vos impôts

Association conduisant des activités d'intérêt général, France Choroideremie est habilitée à délivrer des reçus fiscaux donnant lieu à des réductions d'impôts. Pour tout don supérieur à 7 euros, vous recevrez un reçu fiscal par courrier.

- **Vous êtes un particulier** : votre don vous donne droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous faites un don de 100€, vous pouvez déduire 66€ de votre impôt sur le revenu. Votre don vous revient à 34€ seulement.
- **Vous êtes une entreprise** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60% de son montant dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Si votre entreprise fait un don de 1000€, vous pouvez déduire 600€ de votre impôt sur les sociétés. Le don revient à 400€ seulement.

Soutenez, Partagez... Devenez acteur et donateur



France Choroideremie a rejoint Alvarum, un portail de dons en ligne qui permet à chacun d'organiser très facilement sa propre collecte de dons pour la recherche médicale. Avec Alvarum vous pouvez courir/nager/rouler/chanter/jouer pour nous et nous aider à financer ce fantastique projet de thérapie génique qui est sur le point d'aboutir.

Toutes les infos sont ici : <http://www.france-choroideremie.org/alvarum/>

Pour les Personnes assujetties à l'I.S.F.

Information sur la loi TEPA : Pour soutenir l'effort en faveur de la recherche, il a été institué un avantage fiscal pour les dons effectués au profit des établissements publics de recherche. Ainsi les versements sont pris en compte à hauteur de 75 % (au lieu de 66% avec l'impôt sur le revenu) et limité à 66 666 €.

Si un redevable de l'I.S.F. veut soutenir la recherche sur la Choroideremie en versant par exemple 10 000 €, il adresse directement son don à :

INSERM Unité 583 - CHU Saint Eloi - BP 74103 - 80 rue Augustin Fliche 34298 MONTPELLIER CEDEX 5

Il pourra imputer sur sa cotisation d'I.S.F., 75 % du montant de ce don, soit 7 500 €.

(NB : si cette personne est redevable d'un montant d'I.S.F. inférieur à 7 500 €, il ne paiera pas d'I.S.F.).

CONFIDENTIALITE DES DONNEES Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de vos dons et de votre reçu fiscal. Elles restent strictement confidentielles et ne sont ni échangées ni louées à des tiers. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de France Choroideremie, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Pour nous envoyer votre bulletin par La Poste : Directement au siège de l'association :

France Choroideremie - 4 rue du Rivayral - Cambous - 34725 Saint André de Sangonis

Pour nous l'envoyer par COURRIEL : france.choroideremie@gmail.com

Télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site